

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 9 janvier 2018 à compter de 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. AVIS DE MOTION
5. RÉSOLUTIONS
 - a) TVCL Captation des séances du conseil
 - b) Calendrier des séances ordinaires du CCU pour l'année 2018
 - c) Règlement d'intention de participation au financement de la construction d'un terrain de football et soccer synthétique sur le terrain de la Polyvalente des Monts
 - d) Aide financière à Bouffe laurentienne
 - e) Comités de travail du conseil municipal
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2017
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. MOT DE LA MAIRESSE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉSENCES

Son Honneur la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères Manon Bissonnette, Sophie Chénier, Annie Dufort, Carine Gohier, Claire Valois et M. le conseiller Dominic St-Laurent

Est aussi présente Mme Diane Champagne, directrice générale

Résolution
18-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général.

Résolution
18-01-002

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2017, soient et sont adoptés tel qu'écrit au livre des délibérations.

4. AVIS DE MOTION

RÉSOLUTIONS

Résolution
18-01-003

5. a) TVCL CAPTATION DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal du Québec établissant les règles applicables aux séances des conseils municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire encadrer le déroulement de ses séances afin d'en assurer un déroulement sain qui favorise la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande que les séances du conseil municipal soient accessibles à tous;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que Télécommunautaire Laurentides, Lanaudière (TVCL) fasse la captation et l'enregistrement de nos séances du conseil municipal, tous les 2^e mardi du mois et les séances extraordinaires.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-004

5. b) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont soumis les dates des séances ordinaires dudit CCU pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des séances ordinaires du CCU suivante :

17 janvier	18 juillet
21 février	22 août
21 mars	19 septembre
18 avril	24 octobre
23 mai	21 novembre
20 juin	12 décembre

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-005

5. c) RÈGLEMENT D'INTENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET SOCCER SYNTHÉTIQUE SUR LE TERRAIN DE LA POLYVALENTE DES MONTS

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, les municipalités et la Commission scolaire des Laurentides souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour des fins de pratique du football, du soccer et de la course à pied;

ATTENDU QU'une demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en collaboration avec la Commission scolaire des Laurentides auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui prévoit une aide financière correspondant à 50 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe –des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant la moitié du coût total, l'autre moitié étant assumée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides confirme son intention de céder ou d'aliéner par bail emphytéotique à long terme, une partie du terrain adjacent à la Polyvalente des Monts, assortie d'une entente d'accessibilité pour ses élèves, selon les termes et conditions à être discutés ultérieurement, et ce, dans un contexte gagnant-gagnant;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées ont des enfants – citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre les parties sera élaboré, lequel définira les paramètres d'utilisation de cet équipement sportif;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme la conseillère Claire Valois, il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides déclare son intérêt de participer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE cette déclaration d'intention de participation est basée sur un coût de projet de 1,7 million \$ à l'ouverture des soumissions;

QUE le conseil municipal choisit le mode de financement suivant :

Par versement unique au montant de 33 428 \$ versé dès la première année;

Par versement sur 15 ans, annuités au montant de 2 802 \$

QUE la municipalité pourra sur demande acquitter sa dette au terme de cinq ans ou dix ans;

QUE la municipalité s'engage uniquement pour les coûts de construction de cet équipement sportif, et non sur des coûts d'entretien ultérieurs;

QU'UNE copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-006

5. d) AIDE FINANCIÈRE À BOUFFE LAURENTIENNE

ATTENDU QUE Bouffe laurentienne doit faire l'acquisition d'un camion réfrigéré;

ATTENDU QUE Bouffe laurentienne à besoin de 14 000 \$ des municipalités touchées par le service de transport de denrées;

ATTENDU QUE Bouffe laurentienne s'engage à utiliser les sommes versées par les municipalités uniquement pour l'achat d'un camion réfrigéré;

ATTENDU QUE les sommes seront dépensées avant le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE Bouffe laurentienne aimerait recevoir notre contribution dès janvier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu unanimement :

QU'une aide financière de 2 000 \$ soit et est accordée à Bouffe laurentienne;

QU'il est dans l'intérêt de toutes les communautés touchées que Bouffe laurentienne poursuive sa mission et son développement;

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-007

5. e) COMITÉS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU qu'en vertu de l'article 82 du Code municipal, le conseil municipal peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenables, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Annie Dufort conseillère, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que les membres du conseil soient nommés aux comités suivants :

Code d'éthique

Mme Claire Valois

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mesdames Carine Gohier et Claire Valois

Comité consultatif de l'environnement (CCE)

Mme Annie Dufort et M. Dominic St-Laurent

Développement Commercial

Mme Annie Dufort et M. Dominic St-Laurent

Finances

Mesdames Sophie Chénier et Claire Valois

Loisirs, culture et Aînés

Mesdames Manon Bissonnette et Carine Gohier

Maison des Lucioles

Mme Manon Bissonnette

Ressources humaines

Mesdames Sophie Chénier et Carine Gohier

TPI et Terres publiques

Mme Annie Dufort

Travaux publics

Mme Carine Gohier et M. Dominic St-Laurent

Lien avec la communauté et le conseil Mohawk de Kanawake

Annie Dufort

Mairesse suppléante

Mme Carine Gohier

Les personnes suivantes siègent sur les comités suivants :

RIDM (Régie intermunicipale des Monts)

Mme Anne-Guylaine Legault et Mme Manon Bissonnette

RIDR (Régie intermunicipale de la Rouge)

Mesdames Anne-Guylaine Legault, Carine Gohier et Annie Dufort

RITL (Régie intermunicipale des Trois-Lacs)

Mme Anne-Guylaine Legault et Carine Gohier

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-008

6. CHÈQUES ÉMIS

La directrice générale ayant déposé la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2017, Mme la conseillère Sophie Chénier propose que le montant total de 40 779.42 \$ pour les chèques émis soit approuvé.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Résolution
18-01-009

7. COMPTES À PAYER

Sur proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 53 202.14 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Diane Champagne, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Diane Champagne, directrice générale

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale dépose le rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Rapport des intérêts pécuniaires.

La directrice générale dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ayant été élus : Mesdames Anne-Guylaine Legault et Annie Dufort.

9. MOT DE LA MAIRESSE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19 h 44 À 19 h 50)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
18-01-010

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme la conseillère Claire Valois, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 52.

Anne-Guyline Legault, mairesse

Diane Champagne, directrice générale

